

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 26 Mars 2024 à 16h00 Heures

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six mars à 16h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUTIER Robert, Maire,

**Présents :** M. GAUTIER Robert, M. LAGET Philippe, Mme VALOUR Josette, M. SENEGAS Nicolas, Mme PARPAILLON Martine, Mme REY Marthe, M. LELIEVRE Daniel, Mme. GARNIER Marilyne.

**Excusés :**

**Absents :** M. BATTE Philippe, M. SIMEONI Robin

**A été nommée secrétaire :** Mme REY Marthe

Ouverture de la séance du Conseil municipal à 16h00.

Le compte rendu de la séance du 11 mars 2024 est accepté à l'unanimité.

**Délibération n°2024-24 – Etat 1259 –Vote des taux pour l'année 2024**

Le Maire propose au conseil Municipal que le vote des taux des trois taxes directes locales pour l'année 2024, comme suit :

Foncier bâti	39,74 %
Foncier non bâti	31,34 %
Taxe d'habitation	11,60 %

Le Maire informe le conseil, que cette année les bases ont fait l'objet d'une revalorisation de 3.9% par l'Etat.

Le Maire informe également que le Conseil Municipal n'a pas augmenté les taux depuis l'année 2021.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2024.

**Délibération n°2024-25 - Budget primitif de l'exercice 2024 – Budget commune**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, conformément à l'instruction comptable M57, le budget de la commune qui s'équilibre comme suit pour 2024 :

<b>Section de fonctionnement</b>	492 260,85€
<b>Section d'investissement</b>	51 829,50 €

RC . MR

Le Conseil municipal après avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le budget primitif tel qu'énoncé, pour un montant de 492 260, 85 € pour la section de fonctionnement et pour un montant de 51 829, 50 € pour la section d'investissement.

**Délibération n°2024-26 – Budget primitif de l'exercice 2024 – Budget Parking**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, conformément à l'instruction comptable M57, le budget annexe "PARKING" qui s'équilibre comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>269 009,48€</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>70 018,35 €</b>

Le Conseil municipal après avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le budget primitif tel qu'énoncé, pour un montant de 269 009,48 € pour la section de fonctionnement et pour un montant de 70 018, 35 € pour la section d'investissement.

**Délibération n°2024-27 – Budget primitif de l'exercice 2024 – Budget Maison de site**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, conformément à l'instruction comptable M57, le budget annexe "Maison de site" qui s'équilibre comme suit pour 2024 :

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>51 300,00 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>78 956, 89 €</b>

**Le Conseil municipal après avoir délibéré,-** Approuve à l'unanimité, le budget primitif tel qu'énoncé, pour un montant de 51 300, 00 € pour la section fonctionnement et pour un montant de 78 956, 89 € pour la section d'investissement.

**Délibération n°2024-28 – Annule et remplace délibération 2023-46 – Tarifs parking**

Le Maire, demande l'annulation de la délibération 2023-46 du conseil municipal 14 avril 2023.

Le Maire propose de modifier l'article n°6 concernant la tarification du parking du 01/10/2023 au 31/10/2024 selon le tableau ci-dessous.

**Article 6 : Tarification du parking**

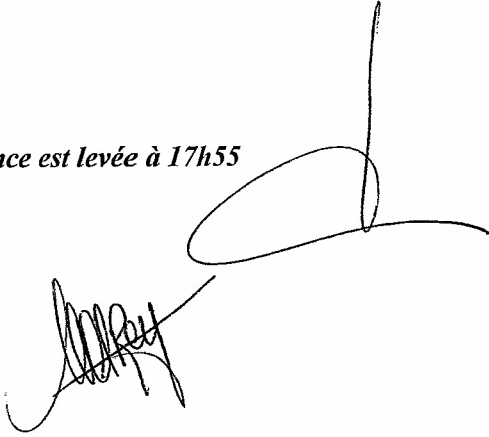
<b>Période payante</b>	<b>Tarif</b>
00h15 à 00h30	0,60cts
Puis 0,60cts par quart d'heure suivant	

RC. MR

**Le Conseil municipal après avoir délibéré :**

- Accepte l'annulation de la précédente délibération 2023-46 à l'unanimité.
- Accepte la modification de l'article 6 de la délibération 2024-28 à l'unanimité.

*La séance est levée à 17h55*

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke.

RG. MR